



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 avril 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2013-600** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 10 AVRIL 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 10 avril 2013 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

**CE-2013-601** **PARTICIPATION DE MADAME ANNA ZWOLINSKA, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, À LA JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 1<sup>ER</sup> JUIN 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une journée de formation « Le bon usage du PIIA - Expériences pratiques pour vos localités »;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Anna Zwolinska, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à participer à la journée de formation « Le bon usage du PIIA – Expériences pratiques pour vos localités », organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Plessisville le 1<sup>er</sup> juin 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 842 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-25823	805,38 \$	Commissions et comités - Formation
04-13493	36,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-602

**DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ARRÊT DU SIFFLEMENT AUX PASSAGES À NIVEAU - RUE DE L'ALLIANCE, RUE BELLEHUMEUR, BOULEVARD DE L'HÔPITAL, BOULEVARD DE LA CITÉ, MONTÉE PAIEMENT ET BOULEVARD LABROSSE**

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes ont été signées il y a quelques années afin de dispenser le conducteur d'une locomotive de l'obligation d'actionner l'avertisseur sonore à l'approche des passages à niveau suivants, tous situés dans la subdivision Lachute :

<b><u>Passage à niveau</u></b>	<b><u>Point milliaire</u></b>
Rue de l'Alliance	114.29
Rue Bellehumeur	114.05
Boulevard de l'Hôpital	113.80
Boulevard de la Cité	113.44
Montée Paiement	113.10
Boulevard Labrosse	111.40

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu récemment, dans le cadre du projet Rapibus, des travaux sur les infrastructures et la signalisation de ces passages à niveau;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle demande doit maintenant être faite par l'autorité routière au ministre des Transports du Québec afin de reconduire l'entente sur l'arrêt du sifflement à ces passages à niveau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité demande au ministre des Transports du Québec de reconduire les ententes visant à dispenser le conducteur de train de l'obligation d'actionner l'avertisseur sonore à l'approche des passages à niveau de la rue de l'Alliance, de la rue Bellehumeur, du boulevard de l'Hôpital, du boulevard de la Cité, de la montée Paiement et du boulevard Labrosse.

Adoptée

CE-2013-603

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-13 - 329 590,68 \$ - 24 AU 30 MARS 2013**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-13 au montant de 329 590,68 \$ pour la période du 24 au 30 mars 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-604

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 - 280 513,11 \$ - 4 AU 10 AVRIL 2013**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 280 513,11 \$ pour la période du 4 au 10 avril 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-605

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 29 089,69 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 14 - 443 965,98 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 6 838,28 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 242 629,67 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 14, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	29 089,69 \$	8 au 12 avril 2013
Liste PD numéro 14	Pièces de comptes à payer	443 965,98 \$	8 au 12 avril 2013
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	6 838,28 \$	8 au 12 avril 2013
Liste des embauches numéro 14	Embauches de personnel temporaire	242 629,67 \$	1 <sup>er</sup> au 5 avril 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-606

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2013-491 - ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE L'OUTAOUAIS - 19 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2013-491 adoptée le 3 avril 2013 concernant la participation et la subvention des membres du conseil à une activité bénéfice le 19 avril 2013 au profit des Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais, puisque l'activité a été annulée.

Adoptée

CE-2013-607

**SUBVENTION DE 750 \$ - PARTICIPATION DE MADAME CHRISTINE DUFOUR À LA MARCHE DE LA FONDATION CANADIENNE DU REIN, SECTION OUTAOUAIS - 26 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Fondation canadienne du rein, section Outaouais, 207, boulevard du Mont-Bleu, C. P. 89027, Gatineau, Québec, J8Z 3G3, à titre de subvention pour la participation de madame Christine Dufour à la Marche de la Fondation le 26 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-L'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbourg - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-608

**SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB DE CARTES SAINTE-BERNADETTE LES BRAVES DU COIN - MAINTIEN DES ACTIVITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club de cartes Sainte-Bernadette Les Braves du coin, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves-du-coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour le maintien des activités et des divertissements : Repas complets offerts tous les mois; soupe et sandwichs tous les quinze jours, cadeaux et friandises à Noël, cadeaux de fin d'année, friandises à la Saint-Valentin, à Pâques et à l'Halloween et autres surprises pour différents événements.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	250 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-609

**SUBVENTION DE 400 \$ - ÉCOLE DE L'ODYSSÉE - BBQ ANNUEL - 23 MAI 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'école de l'Odysée, à l'attention de monsieur Fernand Paré, directeur, 179, boulevard Saint-René Ouest, Gatineau, Québec, J8P 2V5, à titre de subvention pour l'organisation d'un BBQ le 23 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	400 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-610

**SUBVENTION DE 600 \$ - SCOUTS SAINT-PAUL D'AYLMER - 400<sup>e</sup> DE CHAMPLAIN - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Groupe Scout Saint-Paul d'Aylmer, à l'attention de madame Nancy Howard, C. P. 506, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour la descente de la rivière des Outaouais en rabaska dans le cadre du 400<sup>e</sup> de Champlain.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-611

**SUBVENTION DE 800 \$ - L'ART-CAN-CIEL - ACTIVITÉ DU 26 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de L'Art-Can-Ciel, à l'attention de madame Claudette Béland, C. P. 742, succursale Bureau-chef, Gatineau, Québec, J8P 6J1, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité le 26 avril 2013 au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-612

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une subvention de 1 000 \$ pour l'achat de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72250-348-25824	1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotion

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-972	1 000 \$		Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-72250-348		1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses de promotion

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-613**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE LE PETIT PRINCE - FÊTE DES FINISSANTS - 20 JUIN 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école Le Petit Prince, 44, rue de Juan-les-Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2, à titre de subvention pour la fête des finissants le 20 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-614**      **SUBVENTION DE 1 500 \$ - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU - ACTIVITÉ POUR LES BÉNÉVOLES - 27 AVRIL 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, à l'attention de monsieur Simon Drolet, 321, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour une activité de remerciement pour les bénévoles qui aura lieu le 27 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79943-972	1 500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-615**      **SUBVENTION DE 3 200 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS INC. - MARCHÉ POUR L'AUTISME - 27 AVRIL 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 200 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais inc., 109, rue Wright, porte 109, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour l'organisation de la Marche pour l'autisme qui aura lieu le 27 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	500 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79932-972	1 000 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-616**

**SUBVENTION DE 3 375 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 375 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais, à l'attention de madame Monique Nault, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour la campagne de souscription annuelle 2013-2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 000 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 000 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-617

**PARTICIPATION ET SUBVENTION - CHEVALIERS DE COLOMB,  
CONSEIL 1693 - 100<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION - 8 JUIN 2013 - MEMBRES  
DU CONSEIL - 1 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Sylvie Goneau et messieurs les conseillers Luc Angers et Maxime Pedneaud-Jobin à participer à une activité bénéfice le 8 juin 2013 au profit des Chevaliers de Colomb, conseil 1693.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 950 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 100 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 1693, 690, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	250 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**Monsieur le conseiller Denis Tassé quitte son siège.**

CE-2013-618

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-  
JOBIN - JOURNÉE DE RÉFLEXION « LES ENJEUX DES SERVICES DE SOUTIEN  
ALIMENTAIRE OFFERTS AUX AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS » - 15 MAI 2013**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à la journée de réflexion « Les enjeux des services de soutien alimentaire offerts aux aînés de l'Outaouais » organisée par la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais qui aura lieu le 15 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 120 \$, incluant les frais d'inscription.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11498-417	120 \$	Recherche et soutien - District électoral de Buckingham - Frais de recherche

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-619**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - JOURNÉE ENTREPRENEURIALE 2013 - 1<sup>ER</sup> MAI 2013**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à la Journée entrepreneuriale 2013 organisée par la Chambre de commerce de Gatineau qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 150 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11498-417	150 \$	Recherche et soutien - District électoral de Buckingham - Frais de recherche

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-620**

**SUBVENTION DE 7 750 \$ - CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 7 750 \$ à l'ordre de la Corporation d'aménagement de la Rivière Blanche inc., à l'attention de monsieur Eugène Boudreau, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9, à titre de subvention pour l'organisation d'activités sur le site du jardin communautaire du centre Dalton.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	300 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	2 200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	2 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

02-79943-972	200 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	200 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	400 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	200 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79937-972	400 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	300 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	150 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	200 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79933-972	200 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	150 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	300 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**Monsieur le conseiller Denis Tassé reprend son siège.**

**CE-2013-621**

**SOUSSION 2013 SP 066 - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2013 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Lignbec, Div. entreprise T.R.A. (2011) inc., 145, rue Daoust, Saint-Eustache, Québec, J7R 6P4, pour le marquage de la chaussée 2013, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 577 741,10 \$, incluant les taxes, pour deux ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 1 (marquage longitudinal) et la section 2 (marquage secondaire secteur est).

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2014 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-31530-521-25825	276 308,23 \$	Lignage de rues - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	12 562,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-622

**SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE MONSEIGNEUR CHARBONNEAU - PARTICIPATION DES ÉLÈVES AU PROJET FOULE@CTION 2013 - 24 AVRIL 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école Monseigneur Charbonneau, à l'attention de madame Chantal Gagnon, directrice, 661, rue Allaire, Gatineau, Québec, J8L 2B8, à titre de subvention pour la participation des élèves à l'activité Foule@ction 2013 qui aura lieu le 24 avril 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-623

**SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS POUR UNE ACTIVITÉ-BÉNÉFICE LE 2 MAI 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, 283, boulevard Alexandre-Taché, bureau F-3001, C.P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour l'activité du 2 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-624

**SUBVENTION DE 450 \$ - ÉCOLE DU DÔME - ACTIVITÉS OFFERTES EN 2013 À LA CLIENTÈLE AYANT DES BESOINS PARTICULIERS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'école du Dôme, à l'attention de madame Catherine Dubuc, directrice, 40, rue du Dôme, Gatineau, Québec, J8Z 3J4, à titre de subvention pour défrayer les coûts des activités 2013 de la clientèle ayant des besoins particuliers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79936-972	250 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-625

**SUBVENTION DE 1 425 \$ - FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 23 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 425 \$ à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, à l'attention de madame Mireille Apollon, 283, boulevard Alexandre-Taché, bureau F-3001, C.P. 1250, succursale Hull, Québec, J8X 3X7, pour l'activité bénéfique du 23 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79948-972	250 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79946-972	250 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79944-972	125 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	150 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-626

**SUBVENTION DE 3 475 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - ACTIVITÉ BÉNÉFICIE - 10 MAI 2013 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 475 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié de Gatineau, à l'attention de madame Nathalie Hillman, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour l'activité bénéfique qui se tiendra le 10 mai 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	150 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	1 500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	1 500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	150 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-627**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN - SOUPER-BÉNÉFICE POUR VAINCRE LE CANCER AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - 27 AVRIL 2013 - 70 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à un souper-bénéfice au profit de la Fondation québécoise du cancer le 27 avril 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 70 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79948-972	70 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-628**

**AUTORISATION DE L'UTILISATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE DE LA RUE JACQUES-CARTIER, ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA RUE SAINT-LOUIS, PAR LA FIRME ARCHÉOTEC INC. POUR LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES AINSI QUE LE SUIVI ARCHÉOLOGIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le début des travaux d'enfouissement des utilités publiques du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier est prévu vers la fin mai ou début juin 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude de potentiel archéologique a été réalisée en mai 2011 par la compagnie Archéotec inc. pour le secteur visé par les travaux sur la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude a relevé la présence de deux zones à potentiel archéologique élevé, entre le boulevard Gréber et la rue Prince-Albert, et une zone à potentiel archéologique moyen entre la rue Prince Albert et la pointe de l'aérodrome située près du 1279, rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les deux zones à potentiel élevé, des fouilles préalables sont nécessaires avant le début des travaux d'enfouissement alors que pour les zones à potentiel moyen, seul un suivi archéologique est recommandé;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des exigences du ministère de la Culture et des Communications, une demande de permis pour les fouilles préalables et le suivi archéologique doit être déposée par la firme Archéotec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de permis doit être accompagnée de l'autorisation des propriétaires des terrains où seront exécutés les fouilles et le suivi archéologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire de l'emprise municipale où seront réalisées les fouilles préalables et une partie du suivi archéologique;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Archéotec inc. sera responsable d'obtenir l'autorisation des propriétaires des terrains privés où sera réalisé une partie du suivi archéologique découlant des travaux d'enfouissement des utilités publiques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'utilisation de l'emprise municipale du secteur de la rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis, par la firme Archéotec inc. pour les fouilles archéologiques ainsi que pour le suivi archéologique dans le cadre des travaux d'enfouissement des utilités publiques du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;
- accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la firme Archéotec inc. afin de permettre le dépôt de la demande de permis auprès du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation des fouilles archéologiques préalables et le suivi archéologique pendant l'exécution des travaux d'enfouissement des utilités publiques du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier;
- autorise le coordonnateur des projets spéciaux à la Direction générale à signer l'entente jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La firme Archéotec inc. devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter des fouilles et du suivi archéologique et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville comme assurée additionnelle et devra fournir à la Ville, avant le début des activités archéologiques, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2013-629

**AUTORISER LA FIRME INSITUFORM À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LE PROJET DE GAINAGE D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉ DANS LE CADRE DU PROJET DU RAPIBUS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-394 en date du 8 mai 2012, adoptait le règlement numéro 710-2012 afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation de travaux sur diverses infrastructures municipales dans le cadre du projet du Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais, à sa séance du Conseil d'administration du 27 mars 2013, octroyait un contrat à la firme Insituform pour des travaux de gainage d'une conduite d'égout combiné municipale dans le cadre du projet du Rapibus;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Insituform prévoit exécuter des travaux hors des heures régulières pour la période du 29 avril au 3 mai 2013 et que les travaux devront être réalisés au cours d'une nuit;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h 00 et 21 h 00, doivent être autorisés par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Insituform à exécuter, au cours d'une seule période de 21 h 00 à 7 h 00 entre le 29 avril et le 3 mai 2013 inclusivement, des travaux hors des heures régulières pour le projet de gainage d'une conduite d'égout combiné dans le cadre du projet du Rapibus.

Il est de plus résolu de prolonger l'autorisation d'une semaine dans le cas où les travaux n'ont pu être réalisés entre le 29 avril et le 3 mai 2013.

Adoptée

CE-2013-630

**CONSENTEMENT ET ENTENTE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET 3041000 CANADA INC. (DUPONT ET DUPONT CHRYSLER DODGE JEEP) - CARREFOUR GIRATOIRE SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APPOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2012-225 en date du 20 mars 2012, adoptait le règlement numéro 699-2012 qui autorise la Ville de Gatineau à dépenser 7 000 000 \$ afin d'exécuter les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx et de son approche nord, dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement autorise la Ville de Gatineau à acquérir les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a acquis par expropriation le lot 4 787 333 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx, lequel était la propriété de 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont Chrysler, Dodge, Jeep);

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition du lot 4 787 333 au cadastre du Québec et l'aménagement du carrefour giratoire amène Dupont et Dupont à réaménager son terrain résiduel;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire suite à plusieurs rencontres de négociation, les parties sont arrivées à une entente relativement au réaménagement du terrain de Dupont et Dupont, soit le lot 4 787 332 au cadastre du Québec, l'entente étant contenue dans le document intitulé « Consentement et entente pour l'exécution de travaux municipaux »;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de participer au réaménagement du terrain de Dupont et Dupont, et ce, afin de minimiser les dommages auxquels pourraient prétendre Dupont et Dupont dans le cadre de la fixation de l'indemnité finale résultant des procédures d'expropriation devant le Tribunal administratif du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'entente entre la Ville de Gatineau et 3041000 Canada inc. (Dupont et Dupont Chrysler, Dodge, Jeep) contenue au document intitulé « Consentement et entente pour l'exécution de travaux municipaux », lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante et signé par monsieur Pascal Dupont en date du 14 mars 2013;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-631

**SOUSSION 2013 SP 030 - CENTRE COMMUNAUTAIRE FONTAINE -  
RÉNOVATION INTÉRIEURE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme DMA Construction, 50, boulevard Saint-Raymond, suite 200, Gatineau, Québec, J8Y 1R7, pour les travaux de rénovation intérieure du centre communautaire Fontaine pour un montant total de 485 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12057-001-25826	8 908,46 \$	Centre communautaire Fontaine - Accessibilité universelle
18-12035-004-25827	325 000,00 \$	Fonds de développement des communautés de Hull - Centre communautaire Fontaine
18-11024-001-25828	130 000,00 \$	Centre communautaire Fontaine - Réfection intérieure et extérieure - Travaux de réfection
04-13493	21 091,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-632

**SOUSSION 2013 SI 160 - ACHAT DE PRODUITS DE SIGNALISATION -  
SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Signotech inc., 10600, avenue Secant, Anjou, Québec, H1J 1S5, pour l'achat de produits de signalisation pour un montant total de 61 261,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 avril 2013, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-014-25829	58 597,48 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier dans le secteur de Hull - Boulevard Saint- Joseph : 190 m rue Jean-Proulx à 115 m rue Jean-Proulx Sud
04-13493	2 664,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2013.

Adoptée



CE-2013-633

**SOUSSION 2013 SI 175 - ACHAT DE PLAQUES DE RUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Russel Metals inc., 2420, promenade Stevenage, Ottawa, Ontario, K1G 3W3, pour l'achat de plaques de rue pour un montant total de 28 715,01 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30730-014-25830	27 466,26 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier dans le secteur de Hull - Boulevard Saint-Joseph : 190 m rue Jean-Proulx à 115 m rue Jean-Proulx Sud
04-13493	1 248,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-634

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME KIM BEAUMONT-VAILLANCOURT AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AUX PROGRAMMES AQUATIQUES DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – DIVISION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Kim Beaumont-Vaillancourt fut engagée en surcroît de travail à titre d'agente de développement aux programmes aquatiques du 31 octobre 2012 au 12 avril 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'embauche de madame Kim Beaumont-Vaillancourt pour un terme ne pouvant dépasser le 30 octobre 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Kim Beaumont-Vaillancourt au poste d'agente de développement aux programmes aquatiques pour un terme à être déterminé par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Division du sport et de l'activité physique, qui ne peut dépasser le 30 octobre 2013.

Le salaire de madame Kim Beaumont-Vaillancourt sera celui de la classe 9, échelon 1 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-71315-132 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Division du sport et de l'activité physique - Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-0424D1 DÉPOT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 6 mars au 2 avril 2013

**CE-2013-635 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BRI-13-01 - MODIFICATION DE L'ANNEXE E - SALARIÉ AFFECTÉ AUX RÉCRÉATIONS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME ET AUX APPELS DE REMPLACEMENT D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective 2011-2015 du Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2319, brigadiers scolaires, le 24 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT** l'article 9 de la convention collective;

**CONSIDÉRANT** l'annexe E de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu entre les parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BRI-13-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2319, brigadiers scolaires, afin de modifier l'annexe E, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BRI-13-01.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

**CE-2013-636 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME FANNY MAGEAU À TITRE DE TECHNICIENNE À LA SÉCURITÉ - GESTION DU TERRITOIRE - SERVICE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Fanny Mageau fût engagée en surcroît de travail à titre de technicienne à la sécurité du 7 janvier au 5 juillet 2013, soit pour une période de 6 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'engagement temporaire de madame Fanny Mageau pour un terme ne pouvant dépasser le 6 janvier 2014 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de madame Fanny Mageau au poste de technicienne à la sécurité pour un terme à être déterminé par le Service de la gestion des biens immobiliers, qui ne peut dépasser le 6 janvier 2014.

Le salaire de madame Fanny Mageau sera équivalent à celui de la classe 7, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-29300-132 - Section de la sécurité organisationnelle – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-637

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES LAFOND AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport des constatations et recommandations concernant les services techniques du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de chef aux opérations (INC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres) est demeuré vacant suite à la promotion à l'essai de monsieur Maxime Courchesne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la mutation et la permanence de monsieur Yves Lafond au poste de chef aux opérations (poste numéro INC-CAD-026 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division aux opérations et équipes spécialisées au Service de sécurité incendie.

Monsieur Yves Lafond conservera ses conditions de travail de l'ex-Ville de Hull ainsi que son salaire actuel de 106 870 \$ annuellement et une allocation automobile annuelle de 1 720 \$.

Monsieur Yves Lafond ne sera assujéti à aucune période d'essai, étant donné qu'il est muté à un emploi qu'il a déjà occupé. La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour où la présente résolution sera entérinée par le comité exécutif. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – Opérations - incendies – Réguliers – État-major - Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-638

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR PIERRE LARENTE À TITRE D'INSPECTEUR - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2012-1532 en date du 24 octobre 2012, acceptait l'engagement contractuel de monsieur Pierre Larente à titre d'inspecteur au Service de police du 22 octobre 2012 au 19 avril 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de monsieur Pierre Larente n'est pas terminé;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a nécessité de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Pierre Larente pour un terme ne pouvant dépasser le 21 juin 2013 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Pierre Larente à titre d'inspecteur pour la période du 20 avril au 21 juin 2013.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21602-135 - Plan d'organisation policière – Employés temporaires – Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 19 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-639

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE LAUZON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, CONCIERGERIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Conciergerie au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-053 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Pierre Lauzon au poste de contremaître, Conciergerie au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-053 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Parc immobilier et gestion des protocoles.

Le salaire de monsieur Pierre Lauzon est établi à la classe 2, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Pierre Lauzon sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Monsieur Pierre Lauzon est assujéti à une période de probation de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période de probation soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Entretien des édifices – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-640

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2012-1821 - DESTITUTION - EMPLOYÉ 105365**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 décembre 2012, l'employé 105365 a été jugé et déclaré coupable par la Cour du Québec, district de Hull, des actes criminels 145(3)a), 264(1)A)3)B) du Code criminel;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé était policier à la Ville de Gatineau en date du 4 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité offerte au policier de soumettre des circonstances particulières justifiant les actes posés;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des circonstances particulières invoquées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2012-1821 de la façon suivante :

« Remplacer le 3<sup>e</sup> considérant de la résolution numéro CE-2012-1821 par celui apparaissant ci-haut.

Ajouter le 4<sup>e</sup> considérant apparaissant ci-haut. »

Modifier le libellé de la résolution de la façon suivante :

« **QUE** ce comité entérine la destitution de l'employé 105365 en date du 4 décembre 2012, et ce, conformément à l'article 119, 2<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur la police. »

Adoptée

CE-2013-641

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME D'INGÉNIEURS CIMA+ POUR UN RAPPORT D'EXPERTISE POUR L'ÉVALUATION DES DÉFICIENCES STRUCTURALES DANS LE CADRE DU DOSSIER DU CENTRE SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

**CONSIDÉRANT** les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution du contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

**CONSIDÉRANT** la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs en structure à titre de témoin expert pour l'évaluation des déficiences structurales relativement à la construction du centre sportif et qu'il y a lieu de confirmer le mandat à la firme CIMA+;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme d'ingénieurs CIMA+ pour services professionnels à titre de témoin expert en ingénierie pour l'évaluation des déficiences structurales relativement à la construction du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-411 – Affaires juridiques – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-642

**CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME D'INGÉNIEURS INSPEC-SOL POUR UN RAPPORT D'EXPERTISE EN INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX CONCERNANT LE BASSIN RÉCRÉATIF**

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 11 mars 2008, la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de conception et de construction du centre sportif de Gatineau à la firme Decarel inc. suite à l'appel d'offres 2007 SP 100 A;

**CONSIDÉRANT** les demandes de changement soumises par Decarel inc. dans le cadre de l'exécution de son contrat, lesquelles sont contestées par la Ville de Gatineau, ainsi que les retards engendrés dans ce projet;

**CONSIDÉRANT** la poursuite déposée par Decarel inc. contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire pour la Ville de Gatineau de retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs INSPEC-SOL et, par conséquent, qu'il y a lieu de confirmer le mandat accordé à titre de témoin expert en ingénierie des matériaux;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité confirme le mandat accordé à la firme d'ingénieurs INSPEC-SOL inc. pour services professionnels à titre d'expert en ingénierie des matériaux dans le cadre du dossier du centre sportif.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-411 – Affaires juridiques – Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2013.

Adoptée

CE-2013-643

**DÉTERMINATION DU PRIX FINAL DU CONTRAT DE CONCEPTION-CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF NUMÉRO 06-153 - APPEL D'OFFRES 2007 SP 100A**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 100A, la Ville de Gatineau a octroyé le 11 mars 2008 un contrat de conception-construction du centre sportif à Decarel inc. pour le prix de 47 489 554 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** ce prix forfaitaire comprenait la conception, la préparation des plans et devis, la fourniture des matériaux et du matériel, la main-d'œuvre et tous les autres frais à encourir pour l'exécution, l'entretien et le parachèvement des travaux, incluant les profits, les frais généraux, les taxes et autres dépenses inhérentes;

**CONSIDÉRANT QU'**en lien avec la réalisation de ce projet, Decarel inc. a formulé 119 demandes de changement au projet livrable avec, pour la grande majorité de ces demandes, des réclamations en augmentation du prix du contrat de conception-construction;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces demandes de changement sont sans fondement puisqu'elles visent des travaux que Decarel inc. avaient déjà l'obligation contractuelle de réaliser en vertu du programme fonctionnel et technique faisant partie intégrante du contrat de conception-construction ou encore résultent de problèmes de coordination entre Decarel inc., ses professionnels et ses sous-traitants;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces demandes de changement sont tardives puisqu'elles ont été transmises à la Ville de Gatineau bien après la réalisation des travaux qu'elles visent mettant ainsi la Ville devant une situation de fait accompli;

**CONSIDÉRANT QU'**un certain nombre de changements au projet livrable, par rapport aux exigences du programme fonctionnel et technique du contrat de conception-construction, donne plutôt droit à des crédits au bénéfice de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a déjà eu l'occasion, depuis le début des travaux, de statuer sur l'impact de certains changements sur le prix du contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les autres changements, la Ville de Gatineau a dû requérir des informations supplémentaires et procéder à des analyses afin de pouvoir statuer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué les changements au projet livrable ayant un impact sur le prix du contrat de conception-construction, incluant le bien fondé ou non des 119 demandes de changement de Decarel inc., tel qu'il appert du tableau intitulé « Modifications au prix du contrat de conception-construction découlant des changements apportés au projet livrable en vertu du contrat de conception-construction numéro 06-153 (2007 SP 100A) », joint à la présente pour en faire partie intégrante;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la Ville de Gatineau, de manière à déterminer le prix final du contrat, de statuer sur l'ensemble des changements apportés au projet livrable, le tout sous réserve de ses droits relativement aux dommages qu'elle subit, notamment à l'égard de la présence de nombreuses déficiences, changements non autorisés ou éléments sous garantie restant à corriger et/ou à compenser, de documents de fin de chantier toujours manquants, de l'absence de certification LEED, du retard dans la livraison du centre sportif et de la présence de plusieurs hypothèques légales de la construction grevant l'immeuble :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce comité entérine les modifications au prix du contrat découlant des changements apportés au projet livrable en vertu du contrat de conception-construction numéro 06-153 (2007 SP 100A), comme détaillé au tableau cité au préambule et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** ce comité confirme que le prix final du contrat de conception-construction numéro 06-153 (2007 SP 100A) s'élève à 47 761 508,19 \$, toutes taxes incluses, sous réserve de tous les droits de la Ville de Gatineau relativement aux dommages qu'elle subit, notamment à l'égard de la présence de nombreuses déficiences, changements non autorisés ou éléments sous garantie restant à corriger et/ou à compenser, de documents de fin de chantier toujours manquants, de l'absence de certification LEED, du retard dans la livraison du centre sportif, et de la présence de plusieurs hypothèques légales de la construction grevant l'immeuble.

**QUE** ce comité autorise le trésorier à retenir un solde de 4 256 603,14 \$, comme lui en donne le droit le contrat de conception-construction numéro 06-153 (2007 SP 100A), afin de couvrir partiellement les manquements contractuels précités de Decarel inc., sous réserve de tous ses recours afin de réclamer auprès de cette dernière et de sa caution le montant de ses dommages excédant ce solde.

Adoptée

CE-2013-644

**CONFIRMER LE MANDAT CONFIE PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME DUNTON RAINVILLE POUR ENTREPRENDRE LES POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE DECAREL INC. ET AXA ASSURANCES INC. RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 100A, la Ville de Gatineau a octroyé le 11 mars 2008 un contrat de conception-construction du centre sportif à Decarel inc. pour le prix de 47 489 554 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 mai 2010, le centre sportif était livré à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** le défaut de Decarel inc. de livrer le centre sportif dans les délais prévus au contrat de conception-construction ;

**CONSIDÉRANT** la présence de nombreuses déficiences, changements non autorisés ou éléments sous garantie restant à corriger et/ou à compenser suite à la réception provisoire du centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs documents de fin de chantier n'ont toujours pas été remis par Decarel inc. à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** le défaut de Decarel inc. de produire et obtenir la certification LEED requise par le contrat de conception-construction;

**CONSIDÉRANT** le défaut de Decarel inc. de livrer un centre sportif libre de toutes hypothèques légales de construction;

**CONSIDÉRANT** le défaut de Axa Assurances inc. de respecter les termes du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour gages, matériaux et services qu'il a conclu au bénéfice de la Ville de Gatineau dans le cadre du projet de conception-construction du centre sportif;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre des procédures judiciaires devant la Cour :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce comité mandate la firme Dunton Rainville avocats afin de prendre toutes les procédures judiciaires nécessaires contre Decarel inc. et Axa Assurances inc. afin de faire respecter les droits de la Ville de Gatineau et réclamer les dommages qu'elle subit dans le cadre de la construction du centre sportif de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2013.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif